

000481

0064

QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE DISTRIBUTION : SYNDICAT DE LESCAR

SYNTHESE DE L'ANNEE 2008

Contrôle Sanitaire

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 46 échantillons prélevés sur l'eau distribuée et des 12 échantillons prélevés sur la ressource.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

L'eau qui alimente le Syndicat de Lescar est fournie par la ville de PAU. Elle provient d'une rivière souterraine captée au lieu-dit Oeil du Nééz à REBENACQ. Cette eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection assuré à l'usine de Guindalos. Une stérilisation relais est réalisée au château d'eau de Lescar.

Le réseau de distribution est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

100 % des résultats sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

La teneur moyenne en nitrates est de 2,7 mg/l. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de toxicité.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 13 degrés français. Cette eau est peu calcaire.

FLUORURES

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

La teneur en fluor est très faible (0,13 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

La présence de pesticides a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé.

AUTRES PARAMETRES

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée pendant l'année 2008 a été de bonne qualité

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996